



SI de l'Esteron et du Var Inférieur [SIEVI] (Siren : 250600939)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Carros
Arrondissement	Grasse
Département	Alpes-Maritimes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/09/1933
Date d'effet	27/09/1933

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Pierre MASCARELLI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2458 ZA de la Grave
Numéro et libellé dans la voie	BP 32
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	06511 CARROS Cedex
Téléphone	04 92 08 27 27
Fax	04 92 08 27 28
Courriel	sievi@sievi.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 134
Densité moyenne	41,00

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 16 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
06	Aiglun (210600011)	89
06	Bézaudun-les-Alpes (210600177)	250
06	Bouyon (210600227)	485
06	Conségudes (210600474)	98
06	Coursegoules (210600508)	514
06	Cuébris (210600524)	121
06	Les Ferres (210600615)	100
06	Pierrefeu (210600979)	301
06	Revest-les-Roches (210601001)	219
06	Roquestéron (210601068)	574
06	Roquestéron-Grasse (210601076)	80
06	Saint-Paul-de-Vence (210601282)	3 574
06	Sigale (210601357)	213
06	Toudon (210601415)	324
06	Tourette-du-Château (210601456)	124
06	Tourrettes-sur-Loup (210601480)	4 068

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>- Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les aménagements hydrauliques et paysagers des cours d'eau et vallons secs pour les 27 communes</i>
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du réseau d'eau potable syndical pour les 22 communes suivantes : Aiglun, Bezaudun les Alpes, Bonson, Bouyon, Le Broc, Carros, La Colle sur Loup, Conségudes, Coursegoules, Cuebris, Les Ferres, Gattières, Gillette, Pierrefeu, Revest les Roches, Roquesteron, Roquesteron-Grasse, Saint Paul, Sigale, Toudon, Tourrette du Chateau, Tourrettes sur Loup</i>
- Assainissement collectif <i>- Maîtrise d'ouvrage des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour les 22 communes suivantes : Aiglun, Bezaudun les Alpes, Bonson, Bouyon, Le Broc, Carros, La Colle sur Loup, Conségudes, Coursegoules, Cuebris, Les Ferres, Gattières, Gillette, Pierrefeu, Revest les Roches, Roquesteron, Roquesteron-Grasse, Saint Paul, Sigale, Toudon, Tourrette du Chateau, Tourrettes sur Loup - Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'assainissement pour les 22 communes sus-énumérées</i>

- Assainissement non collectif
- *Création d'un service public d'assainissement non collectif afin d'assurer les obligations réglementaires de contrôle et éventuellement d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif (hors zonage d'assainissement), à la carte pour les 22 communes de la compétence eau potable*
- Autres actions environnementales
- *Assistance pour les 27 communes, dans le cadre de la sécurité des vallons secs : entretien des vallons secs après définition d'un programme par la commune et le syndicat, financement communal, maîtrise d'ouvrage rémunérée déléguée au syndicat - Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux liés à la protection incendie sur le réseau d'eau potable pour les 22 communes de la compétence eau potable - Le syndicat peut, dans le champs de ses compétences, passer des conventions avec toutes communes ou leurs groupements, adhérents ou non au syndicat, sous réserve de l'accord du comité du syndicat pour exercer des maîtrises d'oeuvre dans les domaines de l'eau potable, de l'aménagement hydraulique et de l'assainissement - Sous réserve de l'accord du comité, le syndicat pourra prêter son concours à toute action pour la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement. Les coûts liés à la participation du syndicat à ces actions ne seront en aucun cas supportés par les budgets des compétences de base ou optionnelles du SIEVI - Le syndicat pourra en outre exercer, pour le compte des communes adhérentes et à leur demande, les prérogatives qui reviennent aux communes et à leur groupement dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
06	Syndicat Mixte des Collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée [SICTIAM] (250601879)	SM ouvert	2 082 513

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)